



Syndicat des Producteurs de Miel de France

SPMF. Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70161

F-32003 AUCH Cedex – France.

Tel : +33 (0)5 62 61 77 95

Mail : spmfm@gers-agriculture.org.

www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro: jschiro@miel-de-france.com

DOCUMENT DE TRAVAIL SPMF MINISTERE DE L'AGRICULTURE : DGPE REUNION DU 5 DECEMBRE 2017

Après la première tentative d'interprofession avortée (CNIM 1974), et la déconfiture d'INTERMIEL (1990), à la suite du rapport SADDIER (2008), la nécessité de trouver une solution au financement des actions d'intérêt général de la filière apicole demeure plus que jamais indispensable. La dernière réunion organisée vendredi 17 novembre 2017 à la DGPE a clairement mis en évidence :

- L'effondrement du cheptel,
- La chute de la production française (divisée par 2 ou 3 ces 25 dernières années),
- La quasi absence d'acheteurs de miels français sur le marché de gros,
- Les impasses techniques, tant à la production qu'au contrôle des fraudes,
- Le nécessaire renouvellement générationnel des apiculteurs,
- La fraude sur le produit miel et la dégradation de la qualité,
- La pollution des matrices apicoles par divers contaminants chimiques,
- L'impérieuse nécessité de sauver l'ITSAP et de maintenir le réseau des ADAS,
- La date butoir avant fin 2017 pour financer le secrétariat AFNOR/norme ISO/Chine

Une nouvelle réunion est convoquée en urgence pour le 5 décembre 2017 à la DGPE afin d'aboutir à un accord sur une stratégie de filière et parvenir à mettre en place un mécanisme de collecte d'un budget servant à financer les actions d'intérêt général (Interprofession).

C'est dans ce cadre que le SPMF a rédigé le présent document de travail qui vient en complément de nos contributions précédentes élaborées entre janvier 2015 et aujourd'hui.

LES PROPOSITIONS DU SPMF

1. Création en urgence d'une interprofession volontaire provisoire (transitoire)
2. Objectif de parvenir à une interprofession reconnue sous 18 mois à deux ans,
3. Les participants s'engagent à créer une interprofession conforme aux règles de droit et similaire, dans sa composition et son fonctionnement, aux interprofessions déjà existantes (structures légalement constituées entre professionnels exerçant la même profession dans chacun des deux collèges, respect des règles de représentativité etc....)
4. Pas de collèges dans un premier temps, (interprofession transitoire)
5. Toutes les structures candidates, d'amont ou d'aval acceptant de venir participer à l'objectif, auront droit à un siège,
6. Recherche d'une interprofession existante pouvant héberger et accompagner notre interprofession transitoire jusqu'à sa transformation et reconnaissance,

Compte tenu des discussions depuis le rapport SADDIER, pour l'interprofession transitoire, nous proposons à la discussion une méthode de travail, un résumé des OBJECTIFS ainsi que les premiers projets qui semblent former consensus minimum

- a) Collecte, dans les meilleurs délais possibles, d'une cotisation volontaire,
- b) Dans un premier temps, nous proposons que les participants s'engagent sur une cotisation (calculée selon une méthode à définir), ne dépassant pas l'équivalent de 1‰ environ du chiffre d'affaire miel hors exportation. Compte tenu de l'absence de goulet d'étranglement comme dans la plupart des autres filières, l'idée est de commencer modestement. Cela représente de 50 à 80,00€/an environ pour la plupart des apiculteurs professionnels au forfait.
- c) Contribution volontaire adjacente, servant à financer en urgence avant fin 2017, le secrétariat AFNOR nécessaire pour la demande Chinoise norme ISO/miel,
- d) Étude de la participation au financement ultérieur de l'ITSAP et du réseau des ADAS,
- e) Discussions et étude de faisabilité pour la mise en place d'un système permettant la collecte des remontées du terrain. Il s'agit de permettre aux scientifiques et aux administrations d'évaluer objectivement l'évolution de l'état sanitaire du cheptel et la nature réelle des problèmes. C'est probablement par absence de lieu de dialogue institutionnel que cet outil indispensable n'a jamais pu fonctionner jusqu'à présent.
- f) Compte tenu de la nécessaire mise au point des nouvelles méthodes d'analyses, organisation rationnelle des collectes d'échantillons. Création des référentiels communs sur la qualité des miels entre producteurs, conditionneurs, négoce, services de contrôle de l'État et de l'UE: conventionnement et mutualisation des collectes d'échantillons en cours, tests circulaires, etc., pour un partage et une reconnaissance mutuelle des résultats d'analyse, au bénéfice de la filière (normalisation).
- g) Étude de fiabilité, harmonisation et validation de toutes les méthodes d'analyses sur toutes les autres matrices apicoles. Jusqu'à présent, il y a encore pas mal « de trous dans la raquette » qui empêchent souvent d'aller au bout des conclusions.

Rappel des documents précédents :

Voir toutes les contributions et documents de travail SPMF sur le sujet entre janvier 2015 et aujourd'hui, la plupart consultables sur notre page Internet : www.apiservices.biz/fr/spmf

Trois documents sont mis en pièces jointes :

- I. Statuts martyr de l'interprofession volontaire transitoire, sans collège au départ (*avant projet de statuts d'une association à vocation interprofessionnelle de l'apiculture et des produits du miel*). Nous avons intégré, à titre d'éventuelle étape intermédiaire, de constituer les deux collèges en ne les rendant nécessaires que pour l'adoption d'accords interprofessionnels (article 11).
- II. Document juridique : note sur la composition des collèges,
- III. *L'Avant projet de statuts d'une interprofession de l'apiculture et des produits du miel* déjà proposée à l'automne 2016,

Pour le SPMF. www.apiservices.biz/fr/spmf

1^{er} décembre 2017